

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018

Date de la convocation : 21/06/2018

Date d'affichage : 21/06/2018

Nombre de conseillers : en exercice : 14

Présents : 10 Votants : 10 + 3 pouvoirs

Le mardi 26 juin 2018 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Le Maire, Monsieur Jean-Paul CLARET.

Etaient présents : Mesdames Burlet Brigitte, Maryvonne Curiallet, Pin Marie-Thérèse – Messieurs Claret Jean-Paul, Charquet Pierre, Rey Michel, D'Hooghe Jacques, Claude Chêne, Xavier Brancaz

Madame Suzy Rey est arrivée à 20h40.

Absents excusés ayant donnés procurations :

Monsieur Vincent Wall a donné procuration à Monsieur Pierre Charquet

Monsieur Damien Lavit a donné procuration à Madame Marie-Thérèse Pin

Madame Anne Lenfant a donné procuration à Madame Brigitte Burlet

Absent : Levrot Laurent,

Marie-Thérèse Pin est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Le Maire a ouvert la séance, en remerciant l'ensemble des personnes présentes, il rappelle l'ordre du jour ;

I. CONVENTION DE GESTION DES TRANSPORTS DE SERVICE SCOLAIRE AVEC LA REGION :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal des Echelles, une nouvelle convention doit être signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant le service de transport scolaire.

La Convention à une durée de 5 ans, sera reconductible une fois et engage la commune à se rencontrer 2 fois dans l'année. La Région ne prend en charge que les enfants à plus de 3 kilomètres de l'établissement scolaire, ce qui est le cas pour notre commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve la convention
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°520

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

II. MISE EN PLACE DU TIPI :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau et l'assainissement, les services scolaires, etc.

TIPI est un service à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, à partir du site de la collectivité ou directement à partir de la page de paiement de la DGFIP, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes. Le tarif en vigueur au 22/08/2017 dans le secteur public local est de :

- Pour les paiements de plus de 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération (0,50 % pour les CB hors zone Euro).
- Pour les paiements de moins de 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes ou des factures de régie via le dispositif TIPI et ce à compter du 1^{er} juillet 2018,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires) seront prévus au Budget Principal et aux Budgets Annexes concernés.

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°519

III. EMPRUNT CREDIT AGRICOLE :

Monsieur Le Maire explique la nécessité de contracter un prêt afin de financer divers investissements prévus au Budget Principal :

- Aménagement de bureaux
- Travaux sur les routes

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole des Savoie qui propose l'offre suivante, à savoir :

- Montant de 150 000 €
- Durée 15 ans
- Taux fixe 1.60 %
- Echéances trimestrielles 2 816.96 euros
- Frais de dossier = 150 €
- Déblocage des fonds : fin septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de contracter un prêt d'un montant de 150 000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie selon les conditions indiquées ci-dessus
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt.

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°521

IV. LIGNE DE TRESORERIE CREDIT AGRICOLE :

Monsieur Le Maire rappelle que pour faire face aux besoins de trésorerie, il est opportun de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- accepte la proposition d'avance de trésorerie à court terme de 150 000 euros, pour une durée de 12 mois à compter du 26/06/2018 par le Crédit Agricole des Savoie,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°522

V. AVENANT DEVIS SARL MAG POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE L'AUBERGE :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont à réaliser suite au passage de la commission de sécurité.

Monsieur Le Maire rappelle les montants initiaux des travaux et le 1^{er} avenant :

- Montant des travaux initialement prévus : 15 688.18.00 euros HT, soit 18 825.81 euros TTC
- 1^{er} avenant : 1 034.00 euros HT soit de 1 240.80 euros TTC,
- marché porté à 16 722.18 euros HT soit 20 066.61 euros TTC.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le 2^{ème} avenant de l'entreprise SARL MAG (lot 4 : Menuiserie intérieure) :

Montant de l'avenant n°2 :

- plus value de 305.00 € HT soit 366.00 € TTC
- montant du marché porté à 17 027.18 euros HT soit 20 432.61 euros TTC

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°518

VI. DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE BEATRICE DE SAVOIE :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal des Echelles a été dissout. Le syndicat attribuait une subvention à hauteur de 4 300€ afin de financer les projets pédagogiques et éducatifs. Le collège propose de répartir cette subvention par élèves et par communes selon le calcul suivant :

$4\ 300 / 345$ (nombres d'élèves habitants les 14 communes du secteur) = 12.50€ par élève

Actuellement, 26 élèves de notre commune fréquente ce collège soit $12.50 \times 26 = 325.00€$

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'allouer au profit du collège Béatrice de Savoie une subvention de **325.00€**

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°517

VII. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association « garderie périscolaire d'Entremont Le Vieux », qui va cesser la gestion de la garderie à compter de la prochaine rentrée, nous sollicite afin de résorber le déficit et clôturer le compte

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'allouer au profit de l'association « garderie périscolaire d'Entremont Le Vieux » une subvention de 1 000 euros uniquement à réception du bilan prévisionnel (en cas de non fonctionnement de la garderie le matériel divers et les jeux achetés avec la subvention seront repris par la municipalité).

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°516

VIII. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ECOLE POUR VOYAGE JUIN 2019 :

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier de la Directrice sur le projet de classe découverte dans un centre d'hébergement du Jura pour l'année scolaire 2018 – 2019 sur l'apprentissage de la natation. En effet, aucune piscine municipale au alentour accepte de nous accueillir ou sous certaines conditions de température d'eau, ce qui ne permet pas de débiter un projet.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Cette classe découverte sera uniquement pour les élèves de CP au CM2 soit 40 enfants. Le budget prévisionnel s'élève à 15 000€. L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique d'Entremont-le-Vieux participeront à hauteur de 7 000€. L'école sollicite une subvention de la Commune de 2 000€.

L'ensemble des membres du Conseil approuve ce projet et accepte, à l'unanimité, l'attribution de la subvention par « principe ». Néanmoins, un courrier sera envoyé à la Directrice pour établir définitivement le plan de financement qui devra nous être transmis pour qu'une délibération soit prise lors d'un Conseil Municipal.

IX. ECOLE :

1. ATSEM :

Suite au changement des rythmes scolaires pour l'année 2018-2019 soit 4 jours, les contrats des ATSEM diminuent. Suite aux propositions, la diminution reste inférieure aux 10% plancher. Les formulaires de modification ont été transmis au Comité Technique pour avis le 5 juillet 2018. Les délibérations seront donc prises lors du prochain Conseil selon la décision du Comité.

2. Convention Trait'Alpes :

La convention est renouvelée par tacite reconduction. Suite à échange avec le prestataire, le prix facturé du repas est maintenu pour l'année scolaire à venir.

3. Tarif de la cantine :

Suite aux éléments précédents concernant le maintien des tarifs du prestataires et au vue du bilan établi des frais engagés par la Commune au titre de la cantine, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir le prix du repas à 3.80€ du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019.

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix
Délibération n°525

4. Gestion de la garderie :

A compter de la rentrée prochaine, la garderie périscolaire sera également gérée par la Mairie. En effet, l'association ne souhaite plus maintenir cette gestion, mais pour de nombreux parents, ce service reste indispensable.

Mme Suzy Rey informe le Conseil des comparatifs effectués, de la prévision des frais à engager et donc de l'obligation de créer des emplois pour la surveillance. Les formulaires nécessaires à la création des postes ont également été transmis au Comité Technique pour le 5 juillet 2018. Les délibérations seront prises lors du prochain Conseil selon la décision du Comité.

De plus, un devis a été demandé à Berger Levrault car un portail supplémentaire doit être installé sur « BL enfance » afin d'établir le suivi et la facturation de la garderie. A ce jour, nous sommes en attente de ce devis.

Ensuite, Madame Suzy Rey fait lecture du compte rendu du Conseil d'Ecole et complète avec les échanges lors de cette réunion.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

X. REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES CONSEILLERS :

1. Suzy Rey :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des frais payés personnellement par Madame Rey Suzy pour un montant de 24.50 euros (compotes, bouteilles eau et piles - facture ci-jointe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rembourser à Madame Rey Suzy des frais s'élevant à un montant de 24.50 euros.

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°511

2. Michel Rey :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des frais payés personnellement par Monsieur Rey Michel pour un montant de 160.96 euros (Musée et voyage Solutre - factures ci-jointes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rembourser à Monsieur Rey Michel des frais s'élevant à un montant de 160.96 euros.

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°512

3. Jacques D'Hooghe :

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal des frais payés personnellement par Monsieur D'Hooghe Jacques pour un montant de 57.97 euros (poubelles et clés - factures ci-jointes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de rembourser à Monsieur D'Hooghe Jacques des frais s'élevant à un montant de 57.97 euros.

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°513

XI. QUESTIONS DIVERSES :

1. Changement des ampoules dans les villages :

Une subvention sera attribuée dès qu'une étude d'éclairage sera effectuée. Cela permettra le financement des travaux futurs et donc du changement des ampoules dans les villages. Une liste est suivie par Monsieur D'Hooghe, afin de demander un devis conforme. Ce dernier demande à chaque conseiller de vérifier les villages et de l'informer si des ajouts sont à faire.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Mairie

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

2. Photocopies des associations :

La Mairie est de plus en plus sollicitée par les associations pour la réalisation de copies. Le secrétariat demande qu'une décision soit prise en Conseil et actée pour ne plus avoir d'interrogation.

Les membres du Conseil décident :

- De limiter à 400 copies A4 par association dont le siège social est à Entremont-le-Vieux
- Que les copies se feront uniquement en noirs et blancs
- Que si le quota est dépassé, les associations devront fournir une ramette de papier
- Qu'un cahier de suivi doit être mis en place
- Qu'une note de service doit être établie et sera présentée aux associations

3. Modifications des tarifs du musée de l'Ours des Cavernes :

Monsieur Le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le prix de vente d'articles à la boutique du musée (modification de prix et nouveaux articles) et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces produits et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le tarif concernant la mise en vente de ces articles et rappelle l'ensemble des tarifs existants, comme indiqué en annexe.

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°514

4. Création d'un poste occasionnel pour le musée de l'Ours des Cavernes :

Monsieur Le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail lié à la saison estivale au Musée de l'Ours des Cavernes, il y aurait lieu, de créer un emploi occasionnel à temps incomplet en fonction des nécessités du service ;

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi occasionnel pour les mois de juillet et août 2018 de 30h hebdomadaires,
- **PRECISE** que l'agent bénéficiera d'une rémunération au prorata du nombre d'heures effectuées, plus les 10 % de congés payés.
- **DECIDE** que la rémunération pourra être comprise entre l'indice brut 347 et l'indice brut 325,
- **HABILITE** Monsieur Le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi.

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°515

5. Attribution d'un bon cadeau :

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'octroyer un bon d'achat à la FNAC à l'organisateur des TAP qui se termine cette année suite au changement de rythme scolaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'offrir un bon d'achat de **80€**

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°524

6. DSP Camping de l'Ourson :

La DSP sera renouvelée pour 10 ans. La procédure suit son cours. La prochaine réunion aura lieu le 29 juin à la Mairie.

7. Feu d'artifice :

Un devis nous a été transmis par Pyragric pour 1 400€ TTC (équivalent à quelques dizaines d'euros par rapport au feu d'il y a 4 ans). Le bon de commande sera envoyé et le feu aura lieu le samedi 14 juillet 2018 à partir de 22h30.

8. Fête du Musée le dimanche 8 juillet 2018 :

Michel Rey rappelle à l'ensemble des membres le programme de la journée. Un article est également paru ce jour dans le Dauphiné Libéré. Chaque membre s'inscrit aux différents « stands » afin d'assurer l'organisation de cette journée.

De plus, un arrêté sera pris pour que les mandataires suppléants puissent manipuler les fonds lors de la manifestation.

9. Travaux chemin de l'Alpette :

Une prolongation d'arrêté doit être pris pour 2 semaines supplémentaires, ce qui ramène au 13 juillet 2018. Ensuite, une barrière devra être posée au départ du chemin.

10. Zone humide (La Plagne) :

SIAGA est le maître d'œuvre de cette opération.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

11. Aménagement de la Plagne :

Un rendez-vous a lieu avec Laure Belmont pour définir la tranche de travaux à effectuer (environ 70 000€). Le Conseil souhaite en priorité qu'un bâtiment avec toilettes soit réalisé. Pour ce qui est de l'entretien une réflexion sera menée en liaison avec le Habert dont les locaux sont situés en face.

12. Chicane Epernay :

Un changement de positionnement a été décidé ; 3 barrières au lieu de 2. Les chicanes seront posées début juillet 2018. En ce qui concerne la zone 30, les réflexions sont en cours.

13. Coupe de bois 2019 :

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2019 au martelage des coupes désignées, ci-après :

- Coupe : parcelle O, volume estimé : 445 m³ (Bois sur pied)

2 - Précise le mode de commercialisation : Vente publique

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Monsieur Le Maire ou son représentant assistera au martelage de la coupe : parcelle n° O

Vote pour : 10+3 pouvoirs voix

Délibération n°523

14. Points sur les travaux :

Pour l'aménagement des bureaux, les travaux ont débuté le 18 juin 2018 pour les maçons et chauffagistes.

EIFFAGE vient la semaine prochaine pour la réparation des routes. Ensuite, la COLAS pour les emplois.

L'entreprise PITOU viendra également la semaine prochaine afin de terminer la peinture des toilettes publiques ainsi que dans la salle polyvalente.

Suite à l'analyse d'ENERBAT pour les combles, l'isolation du velux est à refaire. L'entreprise concernée est en cours.

Suite aux travaux près de la Coopérative laitière, il est impératif que les conteneurs soient déplacés. En effet, avec les travaux, des zones de sécurité seront délimitées et les conteneurs gênent. Après échange, le Conseil Municipal décide de déplacer les conteneurs durant les travaux sur le parking avant la sortie du village (direction St Pierre d'Entremont)

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

MAIRIE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

15. Boulangerie :

Les premiers intéressés ont relancé la Commune. Les discussions sont en cours.

Prochain Conseil Municipal : mardi 17 juillet 2018 à 19h30

Levée de la séance à 23h25

Fait à Entremont le Vieux,

Le 9 juillet 2018

Le Maire,
Jean-Paul Claret

